FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

PROCES-VERBAL

DIRECTION NATIONALE DU CONTROLE DE GESTION

COMMISSION FEDERALE DE CONTROLE DES CLUBS

Réunion du 25 novembre 2026

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Fédérale de Contrôle des Clubs de la D.N.C.G..
Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par courrier recommandé.

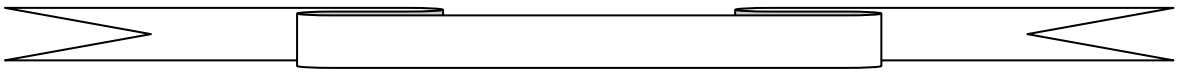

AS STEENVOORDE (National 2), ETS FOSSEENNE (National 2), LANNION FC (National 2) et ASPTT CAEN (National 2).

DECISION : Accepte le budget en l'état.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

BLOIS FOOT 41 (National 2), FC SAINT JEAN LE BLANC (National 2), LES SABLES VF (National 2), SABLE SUR SARTHE FC (National 2), AS VITRE (National 2) et CANET ROUSSILLON FC (National 1).

DECISION : Encadrement de la masse salariale.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

LYON LA DUCHERE (National 1).

DECISION : Retrait de 5 points au classement sportif 2026/2027 et encadrement de la masse salariale.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

FC ROUSSET SVO (National 2).

DECISION : Sursis à statuer.

❖❖❖